



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUILLET 2013

CAHIER D'ACTEUR

Projet de port de maintenance : Erquy candidat Contribution de Jacques Legars - Erquy

► Rappel des critères techniques que devra remplir le port retenu

- La distance par rapport au champ éolien : le temps de trajet ne peut excéder 1 heure
- L'accessibilité maritime du port :
 - Le port doit permettre un accès permanent et direct à la mer 24H/24 pendant 7 jours/7
 - Il doit avoir une profondeur minimum de 2,5 m
- L'accessibilité terrestre du port :

La configuration des lieux doit permettre un accès aux entrepôts pour les camions et aux bâtiments pour les autres véhicules et le personnel
- Les aménagements connexes ; le port doit pouvoir recevoir notamment
 - Un quai équipé d'une grue et de rampes d'accès pour l'embarquement des matériel et personnel à bord des navires de maintenance
 - Un espace dédié à la maintenance éolienne sur la zone portuaire
 - Des bureaux/entrepôt (environ 2000 m2) pour le personnel et le stockage du matériel
 - Un parking pour les véhicules du personnel sur ou à proximité du site.

La mairie d'Erquy a présenté deux scénarii

► Nos interrogations

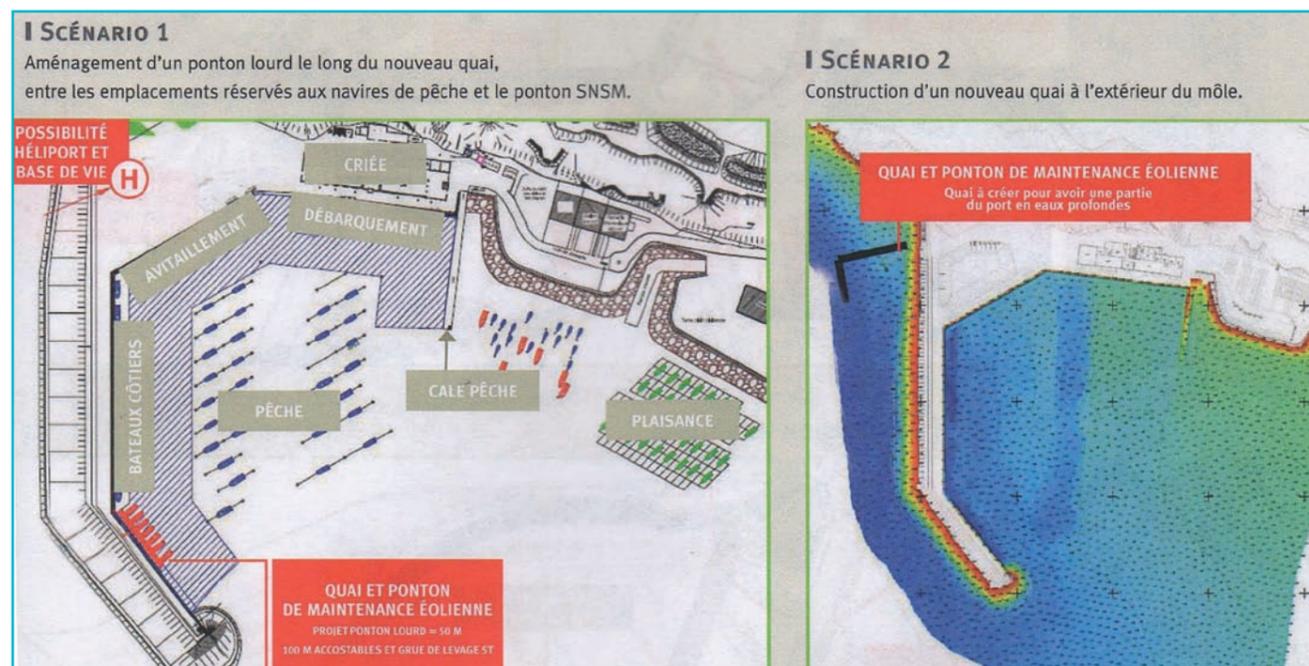
Scenario n° 1

1° Le projet « quai et ponton de maintenance éolienne correspond précisément à l'endroit occupé par la vedette SNSM et les vedettes Breat et Perros, à la suite desquelles le long du quai, en raison du niveau d'eau, l'espace restant est occupé par les chalutiers. Quelle sera réellement la place attribuée aux 3 barges de maintenance ?

2° Le bâtiment de 2000 m² est prévu sur un nouveau terre-plein près de la criée, l'espace dédié à la maintenance éolienne se situant à proximité de la zone de stockage du matériel, et tout cela proche de la criée et du quai de débarquement. Y a-t-il compatibilité entre ces activités ?

Contribution de :

- Jacques Legars - Erquy



3° où se situera le parking du personnel ? avec celui dédié aux pêcheurs ?

4° accessibilité terrestre

L'infrastructure routière existante sera-t-elle suffisante ? ou nécessitera-t-elle des modifications ? des renforcements ?

La configuration des accès à Erquy, des accès au port semble incompatible avec une augmentation du trafic de poids lourds.

5° la sécurité sur place la configuration des installations portuaires, leur situation par accès en cul de sac sont-elles en conformité avec la réglementation, notamment l'accès pompier en cas d'incendie ou accident ?

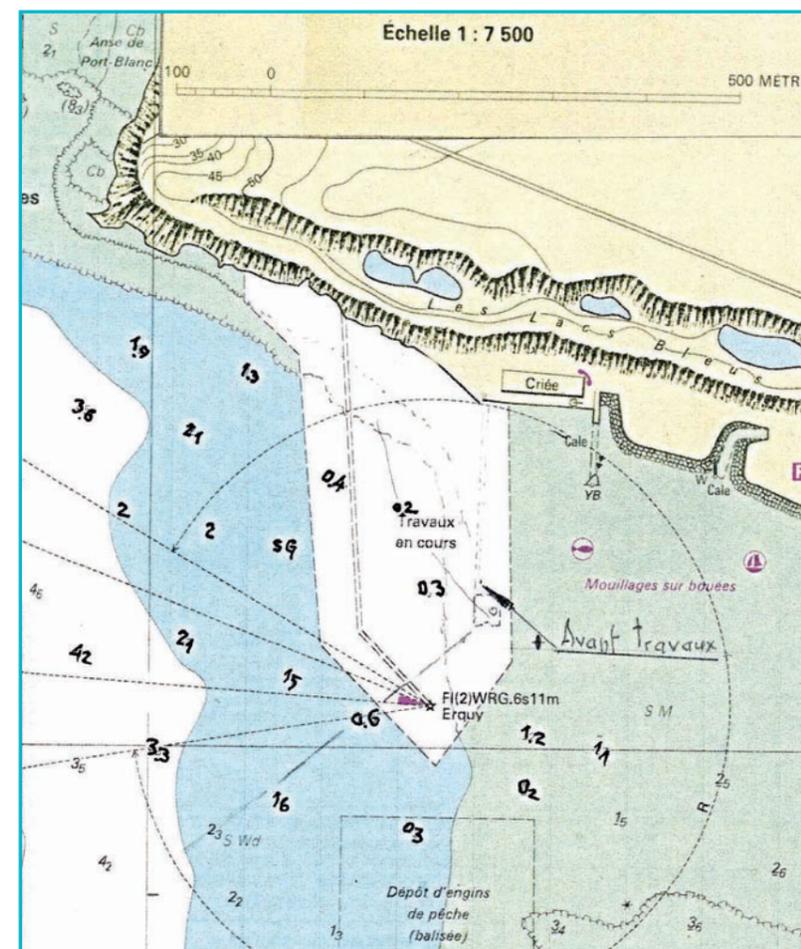
Scenario n° 2 :
prévoit l'édification d'un quai hors du périmètre du port actuel

1° Comment peut-on l'envisager alors

- que nous sommes en zone Natura 2000, que tout l'espace à l'extérieur de la jetée actuelle est en site classé ?
- qu'au moment de l'étude sur ce qui est devenu le port de pêche actuel, lors d'une réunion publique à Plévenon, on avait proposé de repousser les limites du projet du nouveau port dans la zone Natura 2000, en compensant par la mise en zone Natura 2000 de la pointe de la Houssaye et jusqu'au Verdelet. Cela avait été refusé.

2° Ce projet est exposé, sans protection, aux vents d'Ouest dominants, alors que la mission première d'un « port durable » est d'assurer la sécurité des bateaux qu'il accueille.

3° Même à cet emplacement, il n'est pas du tout assuré que l'on puisse garantir une profondeur de 2,5 m (« pied de pilote » compris), sauf à prévoir ici aussi une opération de dragage ? De plus on a un socle d'enrochement à 45° qu'il faut éviter ce qui repousse d'autant le quai d'accostage vers le large, et augmente encore son exposition aux vents dominants.



Impacts sur l'activité du tourisme

Comment faire coexister cette activité industrielle avec le tourisme, activité vitale pour Erquy ? L'augmentation du trafic des poids lourds et leur passage (incontournable) devant les restaurants sur le bord de mer et le port sont, du fait des nuisances sonores et polluantes induites, incompatibles avec le maintien de l'activité touristique actuelle, voire a fortiori son développement.

Impacts sur le cadre de vie, le paysage

Tous ceux qui demeurent ou fréquentent ERQUY viennent pour la beauté de ses sites, pour ses activités identitaires telle la pêche, la plaisance et autres sports nautiques.



Le projet d'adjoindre une activité de maintenance éolienne modifiera nécessairement la carte postale d'Erquy. L'exiguïté de la zone portuaire et son accès en cul de sac, la distribution routière sur la commune rendront difficile la cohabitation des activités de pêche, de tourisme, de loisirs avec l'activité de maintenance à caractère industriel porteuse de nuisances sonores, visuelles et polluantes.

Dragage

En cas de nécessité de dragage sur l'avant-port pour la circulation des barges, où iront les boues ?

Aspect financier

Il nous est indiqué que le Conseil Général portera sous sa maîtrise d'ouvrage la réalisation des infrastructures portuaires hormis le bâtiment. Les citoyens connaîtront-ils le montant de l'engagement budgétaire consenti par le Conseil Général ? Envisage-t-il la mise en place d'une taxe portuaire à devoir par l'exploitant ?

» Conclusion

Ne lâche-t-on pas la proie pour l'ombre ?



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate